



Direction de la Proximité et de la Citoyenneté  
Service Concertation et Conseils de Quartier

## **CONSEIL DU QUARTIER**

### **DE SAINTE PEZENNE**

**Du vendredi 16 janvier 2004**

## **RELEVÉ DE CONCLUSION**

### **Présents :**

Elus municipaux : Valérie UZANU (Co - Présidente élue), Franck GIRAUD, Paul SAMOYAU.

Intervenants (technicien, élu...) : Amaury BREUILLE (Adjoint au Maire), Nicole GRAVAT(Adjoint au Maire).

Membres titulaires et membres suppléants : Jean-Jacques BOTTON-Vinet, Pierre CAILLETON, Léonide FRADET, Marc-Valéry GARDE, Jean-Pierre GERVAIS, Bernard GUIDAT, Robert GOUTEFANGEA, Jacques LARGEAU, Chantal LEBRET, Christine LESTABLE, Jean-Pierre POUSSADE, Maurice VINCK, MOREAU Sylvie, CABOULET Patrice, ARNAUD Jean-Philippe.

Agents municipaux : Lydia ZANETTE, Adjointe service concertation et des conseils de quartiers, Bruno BROSSARD, Assistant de Conseils de Quartiers, Nathalie SENE, Agent MCSP.

**Excusé(e)s** : Nanou BIMES, Jean-Claude GAUTIER, Xavier JACQUEMIN, Pierre GUERIT, Patrice LEBRET, Jean-Marie MACAIRE, Pascal TEXIER.

**Absent(e)s** : Patrick BAUDIN, Bertrand DELIGNON, Frédéric GIRAUD, Claude POUPIN, Yves REY.

Valérie UZANU excuse Le Maire, Alain BAUDIN de ne pas avoir pu se libérer.

Objet : <b>Validation du relevé de conclusion du conseil de quartier du 5 novembre 2003.</b>	Fonctionnement
Réponse mairie/proposition conseil/bureau Modifier l'absence de Paul SAMOYAU en excusé. Adopté à l'unanimité.	
Objet : <b>Approbation du compte rendu de la commission citoyenneté du 18 décembre 2003.</b>	Commission citoyenneté.
réponse mairie/proposition conseil/bureau Point 1 : validé à l'unanimité. Point 2 : le conseil de quartier souhaite rajouter sur le règlement intérieur, un article qui permet d'intégrer les nouveaux membres. Les nouveaux membres font donc partie à part entière dès ce conseil de quartier. Accepté à l'unanimité. Point 3 / 4 et 5 : votés à l'unanimité. Jean-Pierre POUSSADE évoque la dernière page concernant le nombre des conseillers de quartier. Il marque son désaccord quant à l'augmentation des membres. Il précise qu'il continuera à participer à la Commission Citoyenneté car cela lui paraît important pour le Conseil de Quartier.	
Objet : <b>Mini-déchetterie de l'avenue François de Malherbe : utilisations, désagréments.</b>	Commission déchetterie.
Réponse mairie/proposition conseil/bureau Valérie UZANU explique que la mini-déchetterie fait l'objet de courrier de la part des habitants de Sainte-Pezenne car son fonctionnement actuel n'est pas satisfaisant. C'est une préoccupation dont le conseil de quartier doit prendre connaissance. Nicole GRAVAT explique que sa présence consiste à écouter les témoignages des pexinois. La mini-déchetterie est une compétence de la Communauté d'Agglomération de Niort. Un travail de restructuration de toutes les déchetteries de la CAN est en cours. Un travail de fond très précis se réalise, le résultat sera donné soit fin 2004, soit au début 2005. Par ailleurs, l'Adjointe au Maire signale qu'une déchetterie doit être aux normes sanitaires (toilettes, douche, local cuisine) et sécuritaires. Une mini-déchetterie implique la présence obligatoire d'un employé de la CAN qui assure l'entretien ainsi que des heures d'ouverture. Intervention du public (M. NAUD) : trouve inacceptable que les clés lui aient été retirées. Il détenait les clés depuis dix sept ans. Valérie UZANU signale que depuis le mois de décembre, seules la MCSP de Sainte-Pezenne et la MCPT possèdent les clés de la mini-déchetterie. Amaury BREUILLE comprend la déception de l'intervenant quant à la gestion des clés. Néanmoins les normes sont strictes, la Préfecture veille à ce que la Ville de Niort n'ouvre pas de mini-déchetterie sans employé. La Ville de Niort se réfère donc à la réglementation. Intervention du public : souhaite vivement que la mini-déchetterie soit librement ouverte, ce serait une erreur de la fermer. Amaury BREUILLE conçoit que la situation soit intolérable. Deux possibilités sont envisagées : fermer la mini-déchetterie ou obtenir une mini-déchetterie avec les normes sanitaires et sécuritaires. Cette décision est de la compétence du Président de la CAN. C'est pourquoi, il invite le public à témoigner son mécontentement ou son témoignage au Président, M. Alain MATHIEU, rue Blaise Pascale.	

<p>Paul SAMOYAU indique que la mini-déchetterie est entourée de verdure et ce à la demande du quartier. Le conseil de quartier doit trouver un moyen pour que les déchets qui sont déposés soient uniquement des déchets végétaux.</p> <p>Robert GOUTEFANGEA propose que les camions benne ramassent les tailles des habitants.</p> <p>Franck GIRAUD précise qu'il faut traiter le problème dans sa globalité. Les riverains habitants avenue François de Malherbe sont privilégiés par rapport aux habitants de Surimeau par exemple. Il faut prendre conscience que le quartier de Sainte-Pezenne est favorisé comparé aux autres quartiers. Il n'en est pas moins vrai que des lois existent et qu'il faut les appliquer.</p> <p>Amaury BREUILLE indique que si le service des espaces verts disposent de bac, il serait possible d'installer un bac à un endroit. Cependant les bacs seraient installés ponctuellement et pas pour une longue durée. Ils ne remplaceront jamais la mini-déchetterie. Il ignore si le service des espaces verts aurait la possibilité d'installer une benne, si cela est possible il s'engage à faire le nécessaire.</p> <p>Jean-Pierre POUSSADE note que le public s'oppose à la fermeture de la mini-déchetterie. Il préconise donc que le conseil de quartier adresse un courrier au Président de la CAN. En complément, le public peut aussi lui envoyer un courrier pour faire part de son désaccord.</p> <p>Valérie UZANU signale qu'une enquête peut être prévue pour que les pexinois s'expriment. Maurice VINCK rappelle qu'une mini-déchetterie entraîne des problèmes de nuisance. Même si, à l'avenir celle-ci ne stocke que des déchets verts, d'autres matériaux seront déposer par les usagers. Il n'est pas sérieux de l'ouvrir dans l'état. L'hypothèse du bac est une solution intéressante.</p> <p>Nicole GRAVAT souligne le fait de laisser une mini-déchetterie complètement ouverte est dangereux. Par ailleurs, si un enfant s'y aventure et qu'il lui arrive un accident, c'est un problème de responsabilité.</p> <p>Léonide FRADET ajoute que si le quartier de Sainte-Pezenne bénéficie de bac, les autres quartiers devront également en disposer.</p> <p>Amaury BREUILLE s'engage à étudier les solutions proposées avec le service des espaces verts et promet de donner une réponse positive ou négative avant le printemps.</p>	
<p>Objet : <b>Points d'actualité sur les travaux des autres commissions.</b></p>	<p>Commission entretien, aires de jeux, espaces verts.</p>
<p>Réponse mairie/proposition conseil/bureau</p> <p>Robert GOUTEFANGEA indique que la commission a plusieurs projets en cours.</p> <p><u>Aire de jeux du Grand Feu</u> : la commission souhaite prévoir un espace jeux pour les enfants derrière le Grand Feu, et un espace pour adolescents à la MCPT (souci car il y a aussi des enfants à la MCPT). Plusieurs points sont à prendre en compte, notamment l'agrandissement du Grand Feu, la parcelle dont le conseil de quartier ignore son devenir, et enfin le problème de surveillance et d'accès à la MCPT.</p>	

M. GOUTEFANGEA met en avant le fait que derrière l'école Louis Aragon, il y a un terrain bitumé à l'abandon. Il pourrait être aménagé pour une piste de roller (à étudier).

Valérie UZANU indique qu'une première réflexion est à l'étude avec le service des espaces verts, notamment avec Manuel GASNIER. Une réflexion globale sera présentée le mardi 10 février à 18h00 à la MCPT de Sainte-Pezenne, où Manuel GASNIER et Amaury BREUILLE seront présents. C'est d'abord une réflexion en interne avec la commission entretien, aires de jeux, espaces verts et la MCPT puis une réflexion avec les riverains.

Intervention du public : est satisfait de ce projet, ce sera d'une grande utilité pour les enfants.

Amaury BREUILLE ajoute qu'il est intéressé pour travailler avec la commission. Beaucoup d'éléments sont à étudier pour l'aménagement d'une aire de jeux, et la faisabilité demandera du temps. Le délai espéré est, si tout va bien fin 2004, s'il y a des contre temps : 1<sup>er</sup> trimestre 2005. Le quartier dispose d'un site spacieux et fort intéressant c'est une chance. Par ailleurs, une aire de jeux coûte chère. Le conseil de quartier aura du mal à assumer intégralement le coût. L'Adjoint au Maire va se renseigner pour savoir si le service des espaces verts peut prendre en charge l'autre partie sur son budget général. Il fait observer qu'il y a un petit terrain à angle mort. Cet angle est un lieu de regroupement des jeunes en mobylette. La solution envisagée (c'est une piste de travail) avec M. GASNIER serait de demander au Grand Feu de céder ce terrain à la Ville de Niort pour prévoir une ouverture. Cette piste sera évoquée le 10 février.

Signalétique des Sentiers de Sainte-Pezenne : le budget a été adopté, la signalétique directionnelle devait être réalisée fin 2003, il y a du retard. La signalétique didactique dite pédagogique se fera pendant l'année 2004, le service des espaces verts l'a confirmé. Cette signalétique consiste à mettre en coordination les sentiers de Sainte – Pezenne avec le Chemin du troisième millénaire. L'entretien des sentiers sera assuré par les espaces verts, il serait bon qu'il soit fait avant Pâques sinon l'accès sera difficile pour les promeneurs.

Amaury BREUILLE explique qu'au sujet de la signalétique directionnelle, le projet est prêt, des réunions sont encore à prévoir pour valider le graphisme des panneaux. Ils seront maintenus par des bornes en pierre (pour la solidité), et les panneaux seront verts. L'entreprise pourrait intervenir mi-février 2004. Quant à la signalétique pédagogique, le problème est compliqué. Amaury BREUILLE a proposé de reprendre le mobilier existant des chemins du troisième millénaire car il y en a en stock, c'est plus simple pour la maintenance. Néanmoins, le service des espaces verts devra intégrer les modifications, il devra travailler le contenu, le graphisme. Il y aura un travail « d'aller et retour » entre le service des espaces verts et la commission du conseil de quartier. Si le conseil de quartier valide cette signalétique, le chantier pourrait être réalisable en 2004. Enfin à propos de l'entretien des sentiers. Le fauchage dépend du service proximité, cette mission sera intégrée aux tâches du service des espaces verts.

<p>L'interlocuteur sera Jean-Marc CAILLEAUD et lui-même.  Franck GIRAUD souhaite savoir combien il y aura de passage pour le fauchage.  Amaury BREUILLE répond qu'il va s'informer et il transmettra le planning d'intervention. Par ailleurs, à compter du mois de juin 2004, la Ville de Niort renouvellera le marché concernant le tracé des sentiers de Sainte-Pezenne. Une première amélioration se fera entre janvier et juin puis une seconde le reste de l'année 2004.  <u>Fontaine des Amourettes</u> : Robert GOUTEFANGEA signale que ce dossier est en attente. En effet la fontaine se trouve sur un terrain privé. Le propriétaire souhaite le céder à la Ville. La commission souhaite que ce problème de propriété de terrain soit réglé rapidement. La remise en état de la fontaine est nécessaire, de plus le sentier pour y accéder est dangereux.  Valérie UZANU précise que le chemin qui accède à la fontaine intègre les sentiers de Sainte-Pezenne, il sera revu avec la signalétique.  Pierre CAILLETON revient sur le terrain, et assure qu'un acte notarié a été fait.  Valérie UZANU indique qu'elle va se renseigner aux Archives au sujet de cet acte notarié.  <u>Bancs du gymnase</u> : à la demande de Pierre GUERIT, il souhaite savoir où est le dossier.  Valérie UZANU répond qu'elle va relancer cette demande.</p>	
<p><b>Objet : Points d'actualité sur les travaux des autres commissions.</b></p>	<p>Commission bâtiments, équipement.</p>
<p>Réponse mairie/proposition conseil/bureau  Jean- Pierre GERVAIS expose les différents dossiers.  <u>MCPT Sainte-Pezenne</u> : la véranda de la MCPT est maintenant dotée d'un chauffage, l'isolation a été refaite également. D'autre part le conseil de quartier dotera la MCPT d'un baby foot dans les prochaines semaines, le coût s'élève à 1 187,33 euros TTC.  <u>Salle des fêtes</u> : le bureau du conseil de quartier a adressé un courrier à Alain MATHIEU, Président de la CAN, pour évoquer son inquiétude sur de possibles retards pour des appels d'offres infructueux et qu'une réflexion concernant le lot 1 VRD soit engagé sans tarder. En date du 13 janvier 2004, M. Alain PARROT, Premier Co-Vice-Président de la CAN, répond par courrier, qu'il est en mesure de préciser que pour les lots 2 à 8 de ces travaux, la procédure d'offres est lancée et que la date de remise des offres des entreprises a été fixée au 19 janvier 2004. Pour le lot 1 au sujet de la démolition, une réunion se tiendra d'ici la fin du mois de janvier entre les services concernés et la commission circulation, sécurité. La commission aimerait agrémenter l'entourage de la nouvelle salle des fêtes.  Valérie UZANU ajoute que l'attribution des lots sera donnée fin janvier. Courant février, le service des espaces verts et la commission circulation, sécurité, se réuniront pour évoquer ce dossier.  Amaury BREUILLE explique, qu'en début d'année 2003, il avait reçu la demande de fleurissement du quartier, le service des espaces verts ne peut répondre à cette demande. Pour la salle des fêtes, un travail sera fait pour fleurir cet endroit.</p>	

<p><u>Ancien groupe scolaire Jacques Prévert</u> : la concertation menée avec les partenaires et où chacun a pu s'exprimer, est terminée. Le projet suit son cours et les associations souhaitent que les dates seront tenues. La date de fin décembre 2004 a été fixée. Enfin, dans son prochain numéro, « Vivre à Niort » prévoit un article sur cet édifice à travers différents entretiens notamment de Valérie UZANU et de responsables d'associations comme Maryse GABORIT, Présidente du CAP.</p> <p><u>Eglise</u> : Pierre CAILLETON indique que le 27 novembre 2003, une réunion s'est tenue où M JEANNOT, architecte des bâtiments historiques et un adjoint de M. RENOUX étaient présents. Cette rencontre consistait à évaluer la restauration. Claude LAVault attend l'évaluation de M. JEANNOT.</p> <p><u>Passerelle de Coquelonne</u> : les travaux de peinture seront réalisés en février 2004, la peinture n'a pas encore été déterminée. Le budget est voté sur 2003. L'accès à la passerelle sera fermé pendant la durée des travaux.</p> <p>Valérie UZANU revient sur le baby foot de la MCPT. Elle demande au conseil de quartier de voter la dépense (accepté à l'unanimité).</p>	
<p>Objet : <b>Points d'actualité sur les travaux des autres commissions.</b></p>	<p>Commission circulation, sécurité.</p>
<p>Réponse mairie/proposition conseil/bureau Jean-Pierre POUSSADE présente les dossiers.</p> <p>Il rappelle qu'une réunion a eu lieu en décembre 2003 avec les coprésidents de conseil de quartier les responsables des commissions voirie. Un document indiquant le programme 2004 a été remis. Ce document intégrait aussi les prévisions pour 2005 et 2006. Ce n'est pas exhaustif, ces travaux sont déjà programmés. Il précise que les dossiers évoluent peu, il attend avec impatience la venue du technicien.</p> <p>Valérie UZANU ajoute que deux dossiers avancent, la rue de Buffevent et l'impasse Jean Houdon (magasin NETTO).</p> <p>Intervention du public : fait observer que le lotissement qui débouche sur la rue du Grand Feu n'a toujours pas été raccordé en eau.</p> <p>Nicole GRAVAT suggère de transmettre la demande au service assainissement.</p> <p>Intervention du public : souhaite savoir si des aménagements sont envisagés pour réduire la vitesse des véhicules.</p> <p>Jean-Pierre POUSSADE indique qu'une fiche de proximité a été établie proposant au service voirie, la mise en place de matériel provisoire. Le service voirie refuse l'installation de ce matériel car il n'est pas conforme. L'hypothèse du coussin berlinois, n'est pas appropriée car il provoque des nuisances sonores. Les solutions existantes sont le rond-point ou les chicanes. On ne peut aménager un rond-point n'importe où car il faut prendre en compte la largeur de la chaussée.</p> <p>Intervention du public : suggère de prévoir un stop rue Michel-Ange.</p> <p>Robert GOUTEFANGEA souhaite que le service voirie concerte le conseil de quartier avant d'établir le programme 2005.</p> <p>Valérie UZANU signale que c'est encore possible de proposer des rues précises qui auraient besoin de travaux.</p>	

<p>Intervention du public : demande s'il est possible de revoir la rue du moulin d'âne. Jean-Pierre POUSSADE répond qu'une demande de comptage a été faite. De plus une étude a été demandée en parallèle avec la circulation de la rue de la salle des fêtes.</p> <p><u>Rue du Côteau Saint-Hubert</u> : le collège François Rabelais sera réhabilité en 2005.</p> <p>Maryse GABORIT trouve inacceptable que les parents se garent n'importe où en attendant leurs enfants. Il serait bon de les verbaliser.</p> <p>Jean-Pierre POUSSADE précise que la police municipale n'est intervenue qu'une fois. En ce qui concerne la rue du Côteau Saint-Hubert, <b>l'aménagement actuel en chicanes ne produit pas l'effet escompté.</b></p> <p>Valérie UZANU suggère à la commission circulation, sécurité de réfléchir à un aménagement plus efficace pour réduire la vitesse.</p> <p>Jacques LARGEAU aborde la rue de la verrerie. Elle fait partie des rues qui vont avoir des travaux d'entretien en 2004. S'agit-il de toute la rue, car il y a beaucoup de trous ?</p> <p>Intervention du public : explique que des véhicules se stationnent à l'entrée de la rue de la verrerie en venant de la rue du Côteau Saint-Hubert. Il a pris des photos et les a remises à Jean-Pierre POUSSADE (responsable de la commission circulation) au cours de ce conseil.</p> <p><u>Déviation Nord</u> : c'est une étude de la CAN avec un tracé. La commission attend les informations de Fabienne Raveneau.</p>	
<p>Objet : <b>Election du co-président habitant.</b></p>	Fonctionnement
<p>Réponse mairie/proposition conseil/bureau</p> <p>Valérie UZANU demande s'il y a des volontaires.</p> <p>Jean-Pierre POUSSADE <b>propose sa candidature sous réserve qu'un autre membre du conseil soit élu d'une part comme secrétaire et d'autre part comme responsable de la commission circulation, sécurité.</b></p> <p><b>Jean-Philippe ARNAUD nouveau membre du conseil, volontaire pour intégrer la commission circulation, sécurité, est accepté par le conseil à l'unanimité.</b></p>	
<p>Objet : <b>Questions diverses.</b></p>	
<p>Réponse mairie/proposition conseil/bureau</p> <p>Robert GOUTEFANGEA indique qu'il n'a pas reçu les Infos Quartier concernant le conseil de quartier de ce soir. Il habite rue de la Routière, cela s'est déjà présenté, notamment pour la soirée dansante du 6 décembre 2003 organisée par le CAP. Par ailleurs il a reçu des Infos Quartier concernant le quartier des Brizeaux. De ce fait il propose de créer une commission communication (aucun volontaire). Maryse GABORIT ajoute que la rue de la Chaintre Brûlée et la rue Paul Léautaud ne reçoivent pas les Infos Quartier.</p> <p>Valérie UZANU informe que depuis le début de l'année 2004, les associations pexinoises peuvent utiliser la salle du presbytère. Pour ce faire il faut s'adresser à la MCSP de Sainte-Pezenne qui possède les clés.</p>	

**PROCHAINES REUNIONS**  
 BUREAU  
 Mardi 17 février - 20h30, Salle du Presbytère  
 CONSEIL DE QUARTIER  
 Mercredi 24 mars - 20h30. Grand Feu